

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents tenue le 13 septembre 2023,  
au gymnase de l'école des Mésanges

**1. Ouverture de l'assemblée**

Ouverture de l'assemblée générale à 20h02 par Mme Marie-Claude Poulin, directrice de l'école des Mésanges.

**2. Désignation d'un président et d'une secrétaire d'assemblée**

Mme Poulin et M. Fortino assumeront la présidence et Mme Grégoire assumera le rôle de secrétaire de l'assemblée 23-24.

**Adopté**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Poulin et résolu l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

**Adopté**

# résolution (AG 2023-2024/01)

**4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 septembre 2022**

Il est proposé par Mme Gilbert et résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 septembre 2022 tel que présenté.

**Adopté**

# résolution (AG 2023-2024/02)

**5. Rapport annuel des activités du conseil d'établissement**

Mme Poulin présente sommairement les réalisations du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

**6. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.**

Mme Poulin explique les différents rôles et fonctions de ces différentes instances. Trois (3) postes de 2 ans sont à combler et un poste de substitut.

**7. Procédure d'élection :**

**7.1. Nomination d'une présidence d'élection :** Mme Poulin agira comme présidente d'élection.

**7.2. Adoption des procédures d'élection**

Deux (2) postes de deux ans et un poste de substitut sont à combler. Il est proposé que Mme Poulin agisse comme présidente de l'élection.

**Adopté**

# résolution (AG 2023-2024/03)

**7.3. Nomination de deux scrutateurs**

Mme Poulin agira comme scrutatrice

**8. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (2 postes)**

Mesdames Julie Côté et Jennifer Kumpesa sont élues. Mme Daphnée Carydia-Séguin agira comme substitut.

**Adopté**

# résolution (AG 2023-2024/04)

**9. Élection d'un représentant et d'un substitut au comité de parents de la CSSMI**

**9.1.** À déterminer lors de la première rencontre du CÉ.

**10. L'organisme de participation des parents (OPP)**

Mme Poulin vérifie l'intérêt des parents présents à ce qu'il y ait un OPP. Un OPP est adopté à l'unanimité.

**Adopté**

# résolution (Maryse Hamel\_AG 2023-2024/05)

**11. Levée de l'assemblée générale**

Mme Poulin déclare la levée de la séance à 20h40.

---

M. Giuseppe Fortino, président  
directrice

---

Mme Marie-Claude Poulin,